



SNUDI FO de l'Eure

Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs
et professeurs des écoles de l'enseignement public

Force Ouvrière

**Commission Administrative Paritaire Départementale de l'Eure
Evreux, vendredi 23 février 2024**

Déclaration des délégués du SNUDI FO 27

Mesdames et Messieurs les membres de la CAPD

Madame l'Inspectrice d'académie,

Nous nous réunissons aujourd'hui après l'annonce unilatérale du ministre de l'Economie, Bruno Le Maire, d'une économie de 10 milliards du budget 2024 dont 5 pour la seule fonction publique de l'Etat ! A nouveau les fonctionnaires et la fonction publique sont regardés comme une dépense et considérés comme une variable d'ajustement budgétaire sans tenir compte des besoins de fonctionnement des services publics.

Pour le SNUDI-FO et sa fédération de la Fonction Publique d'Etat, la FGF-FO, ces annonces, qui programment une année blanche sur les salaires en 2024, sont inacceptables et vont dégrader davantage encore les conditions de travail et de vie des agents.

Dans l'Education Nationale, c'est une saignée inédite qui est annoncée dans les écoles publiques avec de nouvelles suppressions de postes à hauteur de 138 millions d'€, se rajoutant aux 650 postes déjà supprimés pour la rentrée scolaire 2024. Inacceptable !

C'est la conséquence de la décision de ce gouvernement, que nous dénonçons, de verser 413 milliards pour la loi de programmation militaire, ce qui entraîne donc des coupes dans tous les budgets essentiels à la population, en premier lieu ceux de l'Education nationale et de la santé.

Alors que nous sommes dans un contexte d'inflation encore important avec presque 9% d'augmentation des prix en 2 ans, le gouvernement a envoyé aux salariés la facture du "quoi qu'il en coûte" en décidant d'augmenter de près de 10 % le prix de l'électricité au 1er février. Dans le même temps, les fonctionnaires perdent 7,3% de leur pouvoir d'achat.

Nous ne remercierons pas le Ministre de la Fonction Publique qui a annoncé début janvier un nouveau gel du point d'indice pour 2024 et, par la même occasion, communiqué largement sur les réseaux sociaux au sujet de la « revalorisation » des salaires en 2024 : *« je m'y étais engagé : à partir de ce mois (de janvier), les fonctionnaires verront sur leur fiche de paie une revalorisation supplémentaire : + 300 € »* en précisant en tout petit *« en moyenne par an soit 25 euros bruts par mois ! »*

Nous ne demandons pas l'aumône ! Ce que nous voulons, c'est une augmentation immédiate de 10% de la valeur du point d'indice et l'ouverture de négociations pour rattraper les 28.5% de perte de pouvoir d'achat perdu depuis près de 25 ans, et ce, sans contrepartie. Ce ne sont pas les légères augmentations du point d'indice qui pourront compenser cette perte !

Nous refusons aussi la pseudo revalorisation dans le cadre du « Pacte ». Pour perdre moins, il nous faudrait signer un contrat, comme dans le privé, pour enseigner au collège, lors des « sessions de consolidation ou d'approfondissement », sur notre temps libre, comme si nous ne travaillions pas en dehors des heures de classe.

Le SNUDI-FO et sa fédération, la FNEC FP-FO, refusent les rémunérations en fonction de « missions supplémentaires » du « Pacte » qui remet en cause toutes les règles statutaires, et ce alors que le Ministère compte fermer plus de 650 postes d'enseignants à la rentrée et a rendu 300 millions euros de budget. C'est même 1 milliard qui a été rendu en 5 ans par le Ministère de l'Education Nationale ! Le SNUDI-FO 27 refuse aussi le principe de rémunération à la tête du client et au mérite comme le souhaiterait notre président, en fonction de « l'investissement dans les projets innovants » mise en place à travers le CNR initié par le président Macron, tout comme elle refuse la logique des « fonds d'innovation pédagogique ».

Le SNUDI-FO 27 revendique l'abandon de ces mesures territoriales qui visent à éclater le Statut, l'abandon du « pacte » et de « l'indemnité pour investissement dans les projets innovants ». Il revendique l'amélioration de la grille indiciaire dans le seul cadre statutaire.

La totalité des enveloppes budgétaires doit être utilisée pour la « revalorisation » de tous les personnels sans contrepartie !

Et que dire de l'opération « au cœur des jeux » qui prévoit de distribuer la pièce de monnaie éditée pour l'occasion, opération qui coûtera la bagatelle de 16 millions d'€ sans compter la responsabilité des directeurs qui devront s'assurer de la mise en sécurité de ces fonds.

Concernant cette CAPD, bien que la seule depuis des mois, elle se réunit aujourd'hui avec à son ordre du jour l'étude d'un seul dossier de recours sur les appréciations dans le cadre du PPCR, qui décourage les collègues d'aller au bout de leur démarche de recours.

PPCR a d'ailleurs été précurseur dans la mise en place de la loi de la Transformation de la Fonction Publique en 2019 dont le SNUDI FO 27 rappelle son opposition et en revendique l'abandon. Ainsi, nous demandons le retour à toutes les prérogatives de la CAPD pour une plus grande transparence et une meilleure défense de nos collègues dans leurs opérations de carrière, notamment au niveau de l'avancement et des mutations.

Le SNUDI-FO rappelle que la FNEC FP FO a voté contre les décrets mettant en œuvre PPCR. Nous revendiquons encore et toujours l'abrogation du protocole PPCR et son évaluation arbitraire à l'origine de la dégradation de la situation en matière de déroulement de carrière. La mise en œuvre de PPCR

confirme notre analyse : cette gestion est néfaste pour les personnels, l'arbitraire de l'évaluation lors de tous les rendez-vous de carrière en est la clé de voûte et cela ne va pas en s'arrangeant.

En effet, au CSA ministériel du 7 novembre, le ministère a décidé de modifier les critères permettant aux personnels de prétendre à la classe exceptionnelle. Ainsi, si le précédent barème pour l'accès à la classe exceptionnelle était jusqu'à présent une vaste plaisanterie puisque tout son poids était porté sur l'appréciation, il n'y a maintenant plus aucun barème. Tout repose sur l'avis (« très favorable », « favorable », « défavorable ») du supérieur hiérarchique, l'ancienneté dans le corps n'intervenant qu'à avis égal. Pour le SNUDI-FO, le renforcement de l'arbitraire pour l'accès à la classe exceptionnelle est inacceptable !

Dans le même temps, les deux « viviers » disparaîtront dès 2024, au profit d'un seul vivier à partir de l'échelon 5 de la hors classe. Toutefois, tout changement de règles entraîne des situations d'injustices.

Les personnels du « vivier » 1 qui passaient à la hors classe passaient ensuite très rapidement, l'année d'après voire l'année suivante à la classe exceptionnelle, il leur faudra attendre entre 2 ans et demi et 5 ans ! La FNEC FP-FO a contesté ces nouvelles règles et proposé que les personnels qui étaient promouvables au grade de la classe exceptionnelle au tableau d'avancement de l'année 2023 restent promouvables au grade de la classe exceptionnelle au tableau d'avancement des années suivantes. Le ministère n'a pas intégré cet amendement qui n'a pas été soutenu par certaines autres organisations syndicales.

Aussi, lors de ce CSA ministériel du 7 novembre, pour en finir avec l'avis gravé dans le marbre du troisième rendez-vous carrière, le SNUDI-FO a demandé que les personnels qui en font la demande puissent bénéficier d'un nouveau rendez-vous de carrière. A nouveau, l'administration a décidé de ne pas retenir cet amendement, bien aidée par certaines organisations syndicales, soutiens indéfectibles de PPCR.

Nous répondons au quotidien à des collègues victimes des incohérences de PPCR. Le découragement est palpable comme chaque année pour ceux qui comprennent que l'appréciation du troisième rendez-vous de carrière est un couperet ou pour les ex-instituteurs qui ont vu leur ancienneté rayée d'un trait de plume et passent à la Hors Classe, pour ceux qui y parviennent, des années après des collègues qui ont bien moins d'ancienneté qu'eux.

D'ailleurs, c'est un leurre de faire croire aux collègues que PPCR permettra un déroulement de carrière sur 2 grades. Ce n'est qu'une possibilité et en aucun cas une obligation !

Le SNUDI FO 27 et sa fédération, la FNEC FP-FO, continueront d'exiger un déroulement de carrière basée sur l'ancienneté qui garantisse aux personnels qui ont effectué une carrière complète de finir leur carrière au grade et à l'échelon le plus élevé.

Loi DUSSOPT, PPCR, tout cela vient s'ajouter à la dégradation générale du métier :

- Difficultés à s'absenter à cause du management de la DSDEN de l'Eure qui s'appuie sur le manque de remplaçants dont la carte scolaire 2024 n'améliorera en rien les choses,
- Départs en CAPPEI limités à 12 places pour les enseignants du 1^{er} et du 2nd degré, ne permettant pas d'avoir des enseignants spécialisés à hauteur des besoins l'an prochain, des RASED complets, des faisant fonction sur des postes difficiles ;
- Redécoupage des circonscriptions et son impact sur le mouvement intra départemental déjà fortement dégradé par les LDG mobilité. Ajouté à la carte scolaire qui verra se fermer 49 classes et 15 dispositifs dédoublés, ce redécoupage induira une multiplication des bonifications de barème et interdira à toute personne sans bonification de pouvoir changer de poste voir de tout simplement trouvé un poste (nous pensons notamment aux collègues à titre provisoire). La majorité des personnels sera impacté. Il s'agit d'un bouleversement total de l'organisation du département. Les RASED, BD, TRS et CPC sont les premiers affectés par ce redécoupage. Cependant, les équipes subiront aussi ce changement. D'ailleurs nous vous demandons d'entendre les demandes et les revendications des personnels RASED exprimées dans la motion remise au CDEN.
- D'ailleurs, ce redécoupage a pour but de calquer les circonscriptions sur les EPCI. Il coïncide d'ailleurs avec la proposition de loi Rilhac 2 visant à instaurer la création d'un statut d'Etablissement Public Local d'Enseignement Primaire (EPLP). Ce projet est un pas de plus dans la territorialisation de l'école à laquelle nous nous opposons et n'améliorera en rien les conditions de travail des enseignants
- Des conditions de travail déjà difficiles par manque de moyens, de postes, par l'inclusion systématique et forcée qui entraîne une gestion des classes de plus en plus difficiles et des dossiers de plus en plus nombreux. De nombreux enfants restent sans accompagnement à hauteur de leurs besoins avec la mutualisation des AESH et l'instauration des PIAL. Il manque des places en établissements spécialisés (IME, ITEP...). L'exemple de l'école des Prunus est criant ! Nous demandons d'ailleurs une réponse rapide et efficace pour que cesse cette situation.
- La réforme dite « choc des savoirs », véritable tri social dont la Ministre voudrait faire porter la responsabilité aux directeurs d'école et les enseignants de CM2 notamment.

Cet état des lieux que vous qualifierez certainement, Madame la Directrice académique, de « tableau noir » est la réalité.

La preuve en est le nombre de collègues qui se sont inscrits dans les dernières grèves le 25 janvier contre l'inclusion scolaire systématique et forcée, le 1^{er} février pour la défense de l'école publique et le 20 février contre votre carte scolaire, le redécoupage des circonscriptions et la réforme du « choc des savoirs ».

Cette CAPD est l'occasion pour nous de faire remonter les revendications de la profession. C'est l'occasion pour vous de les entendre et, de les faire remonter au ministère.